

# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

N° CP 8<sup>e</sup>/89-06  
Séance du 10 NOV. 2005

## POLITIQUE DES ACTIONS EDUCATIVES PROGRAMME : VIE SCOLAIRE SUBVENTIONS POUR LES SORTIES SCOLAIRES AVEC NUITÉES.

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération E8-2004 du Conseil Général du 14 avril 2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15 octobre 2004 et n°2006/III-3è/20 du 23 juin 2006, relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2006/I-8/01 du Conseil Général du 8 décembre 2005, relative à la politique des actions éducatives en 2006,
- VU la délibération n° 2006/I-1/04 du Conseil Général du 9 décembre 2005 fixant le budget primitif du Département pour 2006,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ décide le versement de subventions pour les sorties scolaires avec nuitées, conformément au tableau annexé au rapport,
- ❖ précise que la dépense correspondante d'un montant de 37.307,55 € sera prélevée au chapitre 65, nature 6574, fonction 21 du budget départemental,

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER